ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2005

À une assemblée régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 14 novembre 2005, à 19h30, à laquelle étaient présents MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Jacques Martial, Sylvain Gagnon, Gilles Robert, Guy Corriveau et sous la Présidence de Monsieur le maire François Benjamin.

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

310-11-2005 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL

311-11-2005 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion précédente du 3 octobre 2005 soit adopté tel que lu par les membres du conseil

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

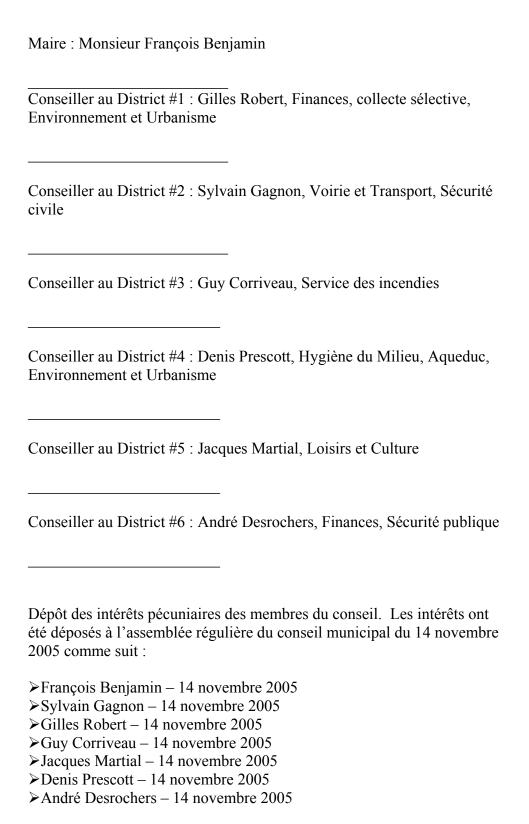
ÉTATS BUDGÉTÉS

312-11-2005 Sur une proposition de M. Gilles Robert, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour les mois de janvier à octobre 2005.

ADMINISTRATION

Suite aux élections municipales de l'année 2005, les sept membres du conseil municipal ont été élus par acclamation le 14 octobre 2005 et ils furent assermentés au bureau de la municipalité.

Les postes sont les suivants :



DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2004

Les indicateurs de gestion 2004 ont été déposés à l'assemblée régulière du conseil municipal du 14 novembre 2005, tels que transmis au Ministère des Affaires municipales.

Monsieur le Maire, François Benjamin, procède à la lecture du Discours du Maire pour l'année 2005.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

DISCOURS DE MONSIEUR FRANÇOIS BENJAMIN

NOVEMBRE 2005

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, je vous fais part de la situation financière actuelle de notre municipalité.

Résultats pour l'année 2004

Le rapport des vérificateurs démontre un excédent net de 13 605 \$ au 31 décembre 2004.

Prévisions pour l'année 2005

SURPLUS 2005 PRÉVU:

RECETTES JUSQU'AU 19 OCTOBRE 2005 : +estimé jusqu'au 31 décembre 2005	1 969 471\$ 136 533\$
	2 106 004\$
DÉPENSES JUSQU'AU 19 OCTOBRE 2005 : +estimé jusqu'au 31 décembre 2005	1 667 900\$ 421 083\$
	2 089 033\$

Ces chiffres sont approximatifs. Ils seront officiels à la présentation des états financiers après le 31 décembre 2005.

16 971\$

TRAITEMENT DES ÉLUS AU 31 DÉCEMBRE 2005 :

Le salaire des membres du conseil s'établit présentement comme suit : Pour le maire, un montant de 17 556.12\$ plus une allocation non-imposable de 8 778.00\$ pour un total 26 334.12\$. Pour chaque conseiller, un montant de 2 519.52\$ plus une allocation non-imposable de 1 259.88\$ pour un total de 3 779.40\$.

CONTRATS DE PLUS DE 25 000.\$ OCTROYÉS PAR LA MUNICIPALITÉ EN 2005.

276 498.25\$
21 619.17\$
28 481.59\$
32 833.33\$
30 228.05\$
50 584.00\$
120 255.48\$
63 553.30\$
72 165.90\$
181 364.00\$
455 470.72\$
39 782.24\$
28 137.27\$
31 805.09\$

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2005 :

Au cours de l'année 2005, la priorité du conseil municipal afin de mettre l'accent sur l'importance de l'eau potable est presque réalisée, c'est-à-dire, la construction d'un réservoir et de puits artésiens, qui seront en opération d'ici la fin de cette année. Aussi, plusieurs raccordements du réseau ont été effectués et d'autres sont à venir afin d'éliminer les bouts de ligne qui occasionnent des problèmes d'eau colorée.

ORIENTATIONS POUR L'ANNÉE 2006

La préparation du budget 2006 est en marche. Au cours de l'année qui vient, nous prévoyons investir dans les projets suivants :

Préparation d'un plan quinquennal pour le réaménagement de la patinoire ainsi que du terrain de jeux afin de le rendre le plus fonctionnel possible ;

Le projet du Parc des Chutes du Calvaire prendra forme au début de l'année 2006, les sommes reçues du Programme Volet II seront utilisées pour l'aménagement de sentiers, de passerelles et pour certaines immobilisations qui seront érigées à cet endroit ;

Amélioration du réseau routier avec les ressources disponibles au budget.

L'action de l'administration municipale est et sera proactive dans chacun des dossiers. Nous nous efforçons de tenir compte de la capacité de payer des mandevilloises et des mandevillois, des besoins et des services que nous pouvons offrir.

Le budget 2006 que je présenterai lors de la séance spéciale de décembre répondra aux besoins réels de notre collectivité.

En terminant, je vous informe que le budget 2006 sera présenté lors de la spéciale du conseil qui aura lieu le 19 décembre prochain à compter de 19h30, j'invite la population à assister en grand nombre à cette réunion

François Benjamin, maire

l'Expression pour publication.

ADOPTION DU DISCOURS DU MAIRE

313-11-2005 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que le Discours du Maire soit adopté tel que lu par M. le Maire et que le discours soit envoyé au journal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller André Desrochers à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour fixer les taux de taxes et les conditions de perception pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006.

ÉMISSION DE CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ

314-11-2005 ATTENDU QUE la municipalité a eu à faire face à des dépenses imprévues au cours de l'année 2005;

> ATTENDU QUE la présente résolution est nécessaire aux fins de permettre à la secrétaire-trésorière de procéder à l'émission du certificat de disponibilité suivant les disposition de l'article 961 du code municipal;

> **ATTENDU QUE** la municipalité a les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'adoption de la présente résolution ;

À ces causes, il est en conséquence proposé par M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers que:

Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

La secrétaire-trésorière soit autorisée à puiser à même les montants de revenus de subventions non prévues au budget 2005 et/ou à même le surplus de l'année en cours afin de payer les dépenses imprévues vu que les postes budgétaires sont déficients, et ce, de façon à ce qu'elle puisse procéder à l'émission des certificats de disponibilités conformément aux dispositions de l'article 961 du code municipal.

LETTRE DE MADAME NATHALIE NORMANDEAU, MINISTRE

Lettre de madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, afin de nous transmettre la pochette d'information relative au nouveau programme d'infrastructures Canada-Québec « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR). Le FIMR permettra, au cours des cinq prochaines années, la réalisation de travaux d'infrastructures pour une somme de plus de 576 millions de dollars. Les coûts seront supportés à parts égales par le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et les municipalités ou organismes promoteurs.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT CENTRAIDE LANAUDIÈRE 2005

315-11-2005 Lettre de Centraide Lanaudière pour leur venir en aide lors de leur campagne de financement 2005. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accorde un montant de 100\$ pour la campagne de financement de Centraide.

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ

316-11-2005 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville renouvelle son contrat d'assurances avec la MMQ pour 2005-2006 au montant de 25 601\$.

LETTRE DE FÉLICITATIONS DE BÉLANGER SAUVÉ, AU CONSEIL ÉLU PAR ACCLAMATION

Lettre de félicitations de Bélanger Sauvé, procureurs de la Municipalité de Mandeville, pour l'annonce que le conseil municipal a été réélu en bloc par la population de Mandeville. Il va de soi que cela dénote que notre administration satisfait l'ensemble des citoyens, même les plus exigeants. Ils souhaitent donc un mandat des plus productifs.

LETTRE DE FÉLICITATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-GABRIEL-DE-BRANDON

Lettre de félicitations du maire et des conseillers de la Municipalité de St-Gabriel-de-Brandon pour les personnes élues au sein du présent conseil municipal de Mandeville. Ils souhaitent que ces prochaines années permettent au conseil d'atteindre leurs objectifs et leur apportent joie et satisfaction.

LETTRE DE FÉLICITATIONS DE L'ÉTUDE LÉGALE TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAYLETTRE DE FÉLICITATIONS DE L'ÉTUDE LÉGALE TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY

Lettre de félicitations de l'étude légale Tremblay Bois Mignault Lemay pour la réélection par acclamation du conseil municipal. L'absence d'opposition témoigne de la satisfaction de nos concitoyens quant à a façon dont le conseil s'est acquitté de leurs fonctions au cours du mandat qui se termine. Ils souhaitent que le conseil connaisse un même succès au cours du prochain mandat.

LETTRE DE FÉLICITATIONS DE CHANTAL DESCHAMPS MAIRESSE DE REPENTIGNY

Lettre de félicitations de madame Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny, pour la réélection du conseil municipal. Elle mentionne qu'il ne fait aucun doute que monsieur le maire et son équipe ont accompli un excellent travail dans le cadre de leur dernier mandat. Elle a pu apprécier la bonne collaboration qui a marqué son échange, à titre de partenaire de la région Lanaudière, avec monsieur le maire dans le but de mieux servir à la fois leurs populations respectives et de développer leur territoire commun. Elle est persuadée que monsieur le maire saura mettre la même énergie à assurer une qualité de vie supérieure à ses concitoyennes et ses concitoyens.

LETTRE DE FÉLICITATIONS DE CAROL SCHNEIDER, RÉSIDANTE DE MANDEVILLE

Courriel de félicitations de madame Carol Schneider, résidante de Mandeville, elle dit BRAVO à toute l'équipe et de continuer votre beau travail.

LETTRE DE FÉLICITATIONS DE LA COMBEO

Lettre de félicitations de la COMBEQ adressée à monsieur le Maire pour sa réélection à titre de maire de la Municipalité de Mandeville. Ils sont convaincus à l'avance que monsieur le Maire remplira ce nouveau mandat avec toute l'énergie et les compétences qu'ils lui reconnaissent.

LETTRE DE FÉLICITATIONS DE LA FQM

Lettre de félicitations de la Fédération Québécoise des Municipalités pour la réélection au poste de maire, monsieur François Benjamin, et de lui souhaiter tout le succès possible au cours de ce nouveau mandat.

LETTRE DE FÉLICITATIONS DE COMTOIS POUPART

Lettre de félicitations de Comtois Poupart pour la réélection à la mairie de Mandeville, monsieur François Benjamin, ainsi que celle de toute son équipe.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

317-11-2005 Lettre de Desjardins Sécurité financière concernant les conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective no.23195. Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville renouvelle son contrat d'assurance collective no. 23195 avec la compagnie Desjardins Sécurité financière pour l'an 2006.

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

LETTRE POUR BARRAGES DE CASTORS AU LAC LONG

Lettre adressée à la Municipalité de Saint-Didace dont copie conforme nous a été envoyée pour nous aviser qu'un problème de barrages de castors se trouvait au Lac Long, sur le territoire de Saint-Didace.

LETTRE D'ENTENTE DE LA CROIX-ROUGE

318-11-2005 Lettre de la Croix-Rouge afin de mentionner que le 28 juin 2004, notre municipalité et la Croix-Rouge canadienne ont signé une lettre d'entente pour l'organisation des services aux sinistrés dans notre plan de sécurité civile municipale, résolution no. 191-06-2004. Cette lettre d'entente est toujours en vigueur ou s'est renouvelée, selon le cas, et tel qu'il est indiqué au point 6.2. Ils nous rappellent par la présente que notre municipalité s'est engagée à l'annexe E, à contribuer à la campagne de financement de la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, Opération Ouest du Québec à : Ce qu'un montant de 0,10\$ per capita soit payé à la Croix-Rouge annuellement pendant la durée du contrat soit, une période de trois ans. (2016 X 0.10\$= 201.60\$). Sur une proposition de M. Gilles Robert, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse parvenir un chèque de 201.60\$ concernant cette entente.

VOIRIE ET TRANSPORT

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT NO. 5571-05-4437 (CHEMIN DU PARC)

319-11-2005 Lettre du Ministère des Transports du Québec afin d'offrir à la municipalité d'exécuter le contrat no. 5571-05-4437, pour un montant de 15 601.88\$, et ce pour une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes. Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accepte le contrat mentionné ci-haut et que monsieur le maire et/ou la secrétairetrésorière soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité.

LETTRE DE CAROLE ET FRANCE THÉRIAULT

Lettre de Carole et France Thériault pour l'acquisition d'une partie du lot 93L appartenant à la municipalité afin qu'elles puissent poursuivre leur projet de développement. Nous avons déjà en mains les documents que leur père Valin Thériault, nous avait fait parvenir en 2000 et dont la demande était restée sans réponse. Elles aimeraient continuer l'idée d'un développement entre 6 et 8 terrains sur le côté zoné blanc de la partie du lot 110 jusqu'à la 20^{ième} Avenue. Cette demande est présentement à l'étude.

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC TI-BONHOMME **EXCAVATION**

320-11-2005 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville renouvelle son entente écrite avec Ti-Bonhomme Excavation relative à la location de sa machinerie (loader) pour le chargement du sable servant au sablage des chemins ainsi que pour du déneigement pour la période hivernale 2005-2006. Le montant de l'entente est de 4 838.07\$ toutes taxes incluses. La présente entente fait partie intégrante de cette résolution. Que monsieur le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ladite entente.

AVIS DE MOTION

Avis est donné par M. Sylvain Gagnon, conseiller, à l'effet qu'il présentera pour adoption, à une séance subséquente du conseil, un règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sur le pont de l'Ancien Chemin du Lac Sainte-Rose.

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

PAIEMENT DES FACTURES À COMTOIS POUPART, ING.

321-11-2005 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Gilles Robert il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer les factures à la firme Comtois Poupart, ingénieurs conseils, pour honoraires professionnels dans le dossier pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable au montant total de 66 907.14\$ qui sera payé à même le fonds général.

PAIEMENT DE LA FACTURE DE BERNARD MALO INC.

322-11-2005 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Sylvail Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture de Bernard Malo inc. pour le décompte no. 3 pour les travaux au réservoir d'eau potable au montant de 119 470.14\$ incluant les taxes. La dépense sera faite à même le règlement d'emprunt no.317-2001.

LETTRE DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de nous transmettre l'autorisation relative aux nouvelles infrastructures d'eau potable raccordées au puits.

ENTENTE AVEC HYDRO QUÉBEC

323-11-2005 Lettre d'Hydro Québec relative à une entente avec la Municipalité de Mandeville pour un prolongement ou une modification du réseau – Usage autre que domestique/permanent. Le coût des travaux est de 3 558.71\$ taxes en sus et la modalité de paiement se fera en 6 versements. Sur une

proposition de M. Gilles Robert, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accepte l'entente avec Hydro Québec pour les travaux mentionnés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à signer ladite entente.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

DÉPÔT DE L'ENTENTE DE PRINCIPE DU LAC CREUX

Dépôt de l'entente de principe relative au Lac Creux en rapport avec la résolution numéro 297-10-2005 et sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'ajout à la résolution que la secrétaire-trésorière soit aussi autorisée à signer ladite entente.

MANDAT DE CARACTÉRISATION DE SOL AU 19 RUE CHARBONNEAU

325-11-2005 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Gilles Robert il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accorde le mandat de caractérisation de sol à Ghyslain Lambert, ing. agricole, pour l'étude du sol et le rapport qui en découle pour la Maison Charbonneau située au 19 rue Charbonneau, au montant de 450\$.

LOISIRS ET CULTURE

LETTRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE BRANDON

Lettre de la Chambre de Commerce Brandon afin de demander une subvention pour le bureau d'information touristique pour l'année 2006. Grâce à la contribution de la municipalité, la Chambre de Commerce Brandon a pu, encore une fois cette année, opérer le bureau d'information touristique sur une base permanente. Ils en sont très reconnaissants. Considérant que l'indexation du coût de la vie s'établit, cette année à 2.6%, le montant de 2 477\$ serait donc augmenté de 64\$ pour un total de 2 541\$. La participation financière de la municipalité est absolument essentielle à la maintenance permanente du bureau. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Gilles Robert il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accorde son appui financier à la Chambre de Commerce Brandon pour un montant de 2 541\$ pour l'année 2006. La dépense sera faite seulement à même le budget 2006.

LETTRE DE LA FONDATION PATRICK GENDRON

Lettre de la Fondation Patrick Gendron afin d'avoir le prêt de la salle communautaire le 3 décembre 2005 afin de venir en aide bénévolement aux enfants de 0 à 18 ans atteints de cancer. Pour cette soirée, un médecin oncologue de l'hôpital Ste-Justine sera présent et la fondation lui remettra un chèque pour la recherche médicale contre le cancer. Sur une

proposition de M. Gilles Robert, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers de prêter la salle gratuitement pour cet événement.

LETTRE DE MADAME LYNDA CORNELLIER POUR ENFANT SOLEIL

Lettre de madame Lynda Cornellier afin de nous informer que les samedi et dimanche, 6 et 7 mai 2006, se tiendra un spectacle bénéfice et un brunch pour Enfant Soleil. Ces événements sont mis sur pied expressément pour amasser des fonds qui seront distribués aux enfants malades. Ils aimeraient louer la salle Lafrenière du Centre sportif et communautaire de Brandon pour ces événements. Cette lettre est donc pour demander s'il est possible d'obtenir une commandite pour la location de cette salle pour les deux jours. Pour samedi soir, le montant de location s'élève à 650\$ plus taxes et pour le dimanche, la location est de 440\$ plus taxes. Ils souhaitent que le montant total de 1 253.66\$ soit commandité par les trois municipalités. En échange, ils afficheront le nom de la municipalité dans la salle lors de la soirée et ils apposeront le nom sur les publicités et sur leurs billets. Une lettre sera envoyée à madame Cornellier afin de lui mentionner de s'informer auprès du centre sportif et communautaire pour la réserve de fonds qui existe pour ces événements pour la location de salle.

LETTRE DE MOISSON LANAUDIÈRE

Demande d'aide financière de Moisson Lanaudière pour l'année 2005. La Municipalité de Mandeville ne fait pas de don à Moisson Lanaudière pour 2005, puisqu'elle participe déjà financièrement pour aider Le Partage.

LETTRE DU CLUB INTERNET MANDEVILLE

328-11-2005 Lettre du club Internet Mandeville faisant suite à leur correspondance du 24 janvier dernier relativement à la réorganisation de la bibliothèque municipale et leur intention de mettre fin aux opérations du club Internet Mandeville. Ils nous confirment qu'à compter du 13 octobre 2005, une demande officielle est parvenue au registraire des entreprises qu'ils abandonnent leur lettre patente émise le 14 avril 1999. De plus, ils remettent officiellement tous les équipements informatiques incluant les imprimantes, filières et leur contenu ainsi que la caméra pour l'usage des citovens de Mandeville. Compte tenu de leurs règlements, les argents disponibles doivent être remis à un groupe communautaire, sans but lucratif, qui œuvre dans la municipalité. Ils nous demandent donc de bien vouloir identifier à notre choix par résolution du conseil, le groupement auquel nous voulons qu'ils remettent le solde de leurs avoirs liquides. Sur réception de la résolution, ils prendront arrangements avec monsieur le maire pour la remise officielle du don à l'organisme identifié. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville

accepte l'offre du Club Internet Mandeville et l'organisme suggéré pour recevoir ce don est Mandeville 2000.

LETTRE DU MASKI-COURONS BRANDON INC.

329-11-2005 Lettre du Maski-Courons Brandon inc. pour le financement d'une activité majeure lors de la présentation de la 29^e édition du Maski-Courons qui se tiendra du 11 au 13 août 2006. Une contribution financière de 10 000\$ est demandée de la part de la municipalité. En 2006, leurs objectifs sont les suivants:

- ► Augmenter le nombre de visiteurs de plus de 50%
- ► Augmenter le nombre de participants aux compétitions de plus de 35%
- ▶ Tenir au moins une activité majeure au nom de la Municipalité de St-Gabriel-de-Brandon

Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville participe comme convenu à la 29^e édition du Maski-Courons Brandon, tout en planifiant elle-même et à son entière discrétion le spectacle du vendredi soir qui sera à sa charge.

LETTRE DE CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

330-11-2005 Lettre du Carrefour Action municipale et famille afin de féliciter le conseil municipal pour leur réélection et aussi pour demander que soit nommé un responsable des questions familiales 2005-2006 au sein du conseil municipal. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Jacques Martial, conseiller municipal, soit nommé personne responsable des questions familiales 2005-2006 afin de représenter la Municipalité de Mandeville auprès de Carrefour Action municipale et famille.

EMBAUCHE DE DONALD MARCOUX POUR L'ENTRETIEN DE LA **PATINOIRE**

331-11-2005 Sur une proposition de M. Gilles Robert, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Donald Marcoux pour la garde et l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2005-2006 ainsi que pour d'autres travaux, pour une période de 30 semaines, au salaire de 11\$/heure, subventionné par Emploi-Québec.

VARIA

LETTRE DU COMITÉ DES CITOYENS DE BRANDON

332-11-2005 Le comité des citoyens de Brandon demande à la municipalité de Mandeville d'entreprendre des démarches nécessaires auprès du Ministère des Transports pour obtenir des accotements pavés sur le rang St-Augustin, de la 20^e Avenue jusqu'au pont de la rivière Maskinongé, afin d'obtenir une piste cyclable qui fera le tour complet du lac Maskinongé et

pourrait faire partie de la Route Verte reconnue par Vélo Québec. Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter leur demande. Le cyclisme est en plein essor au Québec et faire partie de la Route Verte a un impact économique important.

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

333-11-2005

Sur une proposition de M. Gilles Robert, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2005 tels que lus, les chèques du numéro 3286 au numéro 3349 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil du mois d'octobre 2005, ainsi que les comptes à payer du mois d'octobre 2005, pour un montant de \$397 168.28. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fond général sauf celles payées par le règlement d'emprunt #317-2001.

maire	sectrés.

Toutes les dépenses approuvées par résolutions dans ce procès-verbal seront payées

à même le fonds général sauf celles payées par le règlement d'emprunt #317-2001.

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour les dépenses.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

334-11-2005 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Sylvain Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h00.

maire	secrétaire-trésorière